

L'Assemblée nationale constituante en Tunisie a adopté mardi l'article 20 garantissant la parité entre hommes et femmes mais des ONG exigent plus de précisions sur les droits de la femme à travers l'article 45. L'Assemblée nationale constituante (ANC) a adopté mardi l' [article 20](#) reconnaissant pour la première fois que « tous les citoyens et les citoyennes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune. »

Un article relatif aux droits de la femme et sur la composition de la Commission électorale a néanmoins paralysé mardi soir les débats autour de la Constitution. En effet, en fin d'après-midi, alors que les députés approuvent l'article 44, la formulation de l'article 45 relatif aux droits de la femme a semble-t-il fait l'objet d'un blocage. Le vote de ce texte a été reporté à ce mercredi matin.

Des ONG et des partis politiques affirment que l'article 20 est trop vague et militent pour que l'article 45 apporte davantage de précisions sur les droits des femmes et le rôle de l'Etat dans la protection de leurs acquis. A travers l'article 20, la Tunisie est à ce jour le premier pays du monde arabo-berbère à inscrire dans sa Constitution la parité entre hommes et femmes. Au-delà de cet écrit inédit, la Tunisie est depuis 1956 le pays arabe qui accorde le plus de droits aux femmes.

Les différents partis de l'ANC ne sont par ailleurs pas parvenus à trouver un consensus autour de la composition de la prochaine Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE). Les neuf personnes qui occuperont l'instance auront la tâche d'organiser les élections tant attendues de 2014.

Ennahda s'est engagé à céder le pouvoir à un cabinet d'indépendants dirigé par le ministre sortant de l'Industrie, [Mehdi Jomâa](#) . Mais l'ANC doit avant cela conclure ses travaux selon le calendrier proposé par la médiation tunisienne, dont l'UGTT a été l'un des principaux acteurs, et approuvé par l'essentiel de la classe politique. Ce calendrier indique que le Premier ministre Ali Larayedh doit démissionner au plus tard le 9 janvier.

par [Fouâd Harit](#)